

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 32
 présents par procuration 1
 absents
 absents excusés

O B J E T

Constitution de la Commission
 d'Appel d'Offres.

Le 3 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 mai 2020, s'est assemblé au Gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chenieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. David Duranteau

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRETAIRE : M. François About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200603-DEL2020060305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2020

Affichage : 08/06/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-5, L1414-2 et L2121-22,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres doit être composée de l'autorité habilitée à signer les marchés (le Maire ou son représentant), Président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus (sauf le Maire) à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

VU la note explicative de synthèse et SUR la proposition de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Il est rappelé qu'en début de séance, le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté qu'il soit procédé, à un vote à bulletin secret en pliant en quatre le bulletin, sans utiliser d'enveloppe, et ce en raison de la crise sanitaire.

PROCEDE, par un vote au scrutin secret, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants,

SONT déposées les candidatures suivantes (par liste) :

- La liste « Soisy Avenir » présente :

Titulaires :

- M. Verna
- N. Naudet
- F. About
- C. Dachez
- F. Mary

Suppléants :

- S. Marcuzzo
- P. Umnus
- F. Zontone
- E. Francine
- C. Poisson

- La liste « Vivre Soisy » présente :

Titulaire :

- D. Corceiro

Suppléant :

- D. Delaroche

- La liste « Soisy Ensemble » présente :

Titulaire :

- O. Bekare

Suppléant :

- V. Chenieux

Votants 33
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . 33
 Nombre de bulletins blancs ou nuls 1 (blanc)
 Nombre de suffrages exprimés 32

Ainsi répartis

La liste « Soisy Avenir » obtient 24 voix

La liste « Vivre Soisy » obtient 5 voix

La liste « Soisy Ensemble » obtient 3 voix

Au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste, les sièges à pourvoir sont ainsi attribués.

SONT ainsi déclarés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- M. Verna

- N. Naudet

- F. About

- C. Dachez

- David Corceiro

Suppléants :

- S. Marcuzzo

- P. Umnus

- F. Zontone

- E. Francine

- D. Delaroche

Le Maire,
 Vice-président délégué du Conseil départemental,



LUC STREHAJANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **08 JUIN 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **08 JUIN 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.